

choisir trois syndics parmi les anciens de la paroisse, d'un caractère approuvé, pour décider et arranger entre eux toutes les affaires qui seront de leur ressort.

«Conséquemment Olivier Bariault, père, Claude Landry et Jean-Charles Landry, ont été élus à la pluralité des voix, et ils ont promis de se conformer aux sages règlements qui seront faits pour déterminer leurs fonctions et les indemniser de la perte de leur temps selon les circonstances à venir.

«L'assemblée a été terminée par une tendre invitation de la part du pasteur à tous les paroissiens de persévérer dans la paix et la charité, et de conserver pour lui un attachement qu'il a témoigné lui-même ressentir pour son troupeau”.

Comme on le voit, l'assemblée législative de Québec était près d'un siècle en retard avec celle de Carleton en sanctionnant ce tribunal d'arbitrage qui est appelé à rendre de si grands services à nos populations rurales.

Dans cette même assemblée de 1801, les marguilliers “ayant désiré reconnaître les services et les présents considérables des Messires Desjardins en faveur de leur église, ont proposé la fondation de deux messes basses annuelles, à perpétuité, pour leur famille, aux frais de la fabrique, l'une le 20 mars, l'autre le 1er de mai, et qu'elles seront recommandées au prône”.

La vive reconnaissance des marguilliers et de tous les habitants, se serait portée à des témoignages encore plus généreux et bien plus étendus envers Messires Desjardins, s'ils n'avaient été retenus par la juste modération de leur pasteur «qui s'estime très heureux d'avoir pu mériter un souvenir durable dans les prières d'une paroisse qui lui est très chère, et qu'il ne saurait quitter sans regrets”.

“Il a été également proposé à l'assemblée une autre fondation d'une messe basse annuelle pour le repos de l'âme du feu Messire Joseph Mathurin Bourg, premier fondateur